DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le déménagement de Madame LEBLOND Brigitte – 17 résidence Havet Apt 7 le Samedi 07 Juin 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit devant le n° 17 résidence Havet du **Vendredi 06 Juin 2025 à 16h00 au Dimanche 08 Juin 2025 à 08h00** sauf pour le camion de déménagement.

Article 2 : La mise en place de la signalisation sera réalisée par les Services Techniques.

Article 3 : - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Madame LEBLOND Brigitte,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 04 Juin 2025

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

MAIRIE DE LUMBRES 62380 (Pas-de-Calais)

Acte rendu exécutoire
le - 4 JUIN 2025